

ACTO LAQUE rampants est une laque insecticide **prête à l'emploi** qui élimine radicalement les scolopendres, fourmis, ravets, cafards (blattes américaines, orientales...), araignées, punaises de lit.

Elle agit par contact et ingestion, provoquant en quelques minutes la paralysie des insectes rampants, suivie de mort : pour un **effet choc** et **persistant** plusieurs semaines.

COMPOSITION :

Cyphénothrine (CAS n°39515-40-7) 0,05 % (m/m).

Géranol (CAS n°106-24-1) 0,01 % (m/m).

MODE D'EMPLOI :

Dévisser le bouchon sécurité enfants et visser la tête de pulvérisation. C'est prêt ! Agiter avant emploi et vaporiser à 20 cm de toutes les zones infestées et sur le passage des insectes : pas de porte, encadrements de portes et fenêtres, plinthes, tringles à rideaux, dalles de plafonds, ouïes et gaines d'aération... Traiter également derrière les appareils ménagers (moteur de frigo, lave-linge, lave-vaisselle), sous les éviers, baignoires, douches... Avant de pulvériser le produit sur des revêtements fragiles, faire un essai préalable sur une surface cachée.

Après utilisation, reboucher le bidon à l'aide du bouchon sécurité enfants et rincer à l'eau la tête du pulvérisateur. Renouveler en cas de nouvelle infestation et après le nettoyage des surfaces traitées. Conserver entre 5°C et 35°C. Pour supprimer l'effet biocide, nettoyer les surfaces traitées avec un détergent.

Dose d'emploi : 50 ml par m². Un bidon permet de traiter 100 m² en appliquant le produit sur 20 % de la surface totale.



(réf. **LAQ 7**)

Bidon 1 L + tête de pulvérisation sous pack
Carton de 12

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.

FDS disponible sur www.quickfds.fr